

L'Association canadienne de la maladie cœliaque
États financiers
31 décembre 2022

L'Association canadienne de la maladie cœliaque

Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2022

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5

Aux membres de l'Association canadienne de la maladie cœliaque :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne de la maladie cœliaque (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, S.F.

Mississauga, Ontario

Comptables professionnels agréés

12 mai 2023

Experts-comptables autorisés

L'Association canadienne de la maladie cœliaque

État de la situation financière

Au 31 décembre 2022

	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Fonds de recherche J. A. Campbell	2022	2021
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie	433 269	-	87 243	430 512	590 046
Placements (note 3)	-	136 492	319 679	456 171	314 202
Débiteurs	38 579	-	-	38 579	31 007
Charges payées d'avance	16 153	-	-	16 153	5 455
Soldes interfonds à recevoir (à payer) (note 4)	78 293	-	(78 293)	-	-
	476 294	136 492	328 629	941 415	940 710
Immobilisations (note 5)	11 554	-	-	11 554	5 130
	487 848	136 492	328 629	952 969	945 840
Passif					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer (note 6)	130 924	-	6 920	137 844	98 213
Produits reportés	4 721	-	-	4 721	24 205
Emprunt bancaire (note 7)	60 000	-	-	60 000	-
	195 645	-	6 920	202 565	122 418
Emprunt bancaire (note 7)	-	-	-	-	60 000
	195 645	-	6 920	202 565	182 418
Engagements (note 10)					
Actif net					
Fonds de recherche J. A. Campbell	-	-	321 709	321 709	350 668
Fonds de réserve	-	136 492	-	136 492	135 000
Fonds d'administration	292 203	-	-	292 203	277 754
	292 203	136 492	321 709	750 404	763 422
	487 848	136 492	328 629	952 969	945 840

Approuvé au nom du Conseil,

e-Signed by Lizbeth Wall

2023-06-15 14:47:01:01 MDT

Administrateur/Administratrice

e-Signed by Andrew Kotys

2023-06-23 08:40:30:30 MDT

Administrateur/Administratrice

L'Association canadienne de la maladie cœliaque

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Fonds de recherche J. A. Campbell	2022	2021
Produits					
Dons	572 906	-	12 099	585 005	541 723
Commandites	170 036	-	-	170 036	106 292
Redevances	49 112	-	-	49 112	44 078
Autres produits	5 840	1 492	5 477	12 809	10 665
Subventions publiques (note 9)	-	-	-	-	55 013
	797 894	1 492	17 576	816 962	757 771
Charges (note 8)					
Durabilité financière	242 874	-	-	242 874	161 045
Frais administratifs	175 548	-	42 770	218 318	237 562
Éducation et sensibilisation	178 031	-	-	178 031	149 623
Promotion de solutions fondées sur les preuves	105 269	-	-	105 269	84 688
Renforcement des normes	56 672	-	-	56 672	59 297
Taxes de vente non recouvrées	12 656	-	-	12 656	9 783
Bourse de recherche J. A. Campbell	-	-	11 165	11 165	25 203
Diagnostic	4 995	-	-	4 995	-
	776 045	-	53 935	829 980	727 201
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 849	1 492	(36 359)	(13 018)	30 570

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de la maladie cœliaque
État de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2022

	<i>Fonds d'administration</i>	<i>Fonds de réserve</i>	<i>Fonds de recherche J. A. Campbell</i>	2022	2021
Actif net à l'ouverture de l'exercice	277 754	135 000	350 668	763 422	732 852
Virements interfonds (note 4)	(7 400)	-	7 400	-	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 849	1 492	(36 359)	(13 018)	30 570
Actif net à la clôture de l'exercice	292 203	136 492	321 709	750 404	763 422

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de la maladie cœliaque

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 018)	30 570
Amortissement	4 202	2 712
	(8 816)	33 282
Variations des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(7 572)	24 056
Charges payées d'avance	(10 698)	20 525
Créditeurs et charges à payer	39 631	(8 813)
Produits reportés	(19 484)	18 941
	(6 939)	87 991
Activités de financement		
Avance sur l'emprunt bancaire	-	20 000
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(10 626)	(2 236)
Achat de placements	(449 853)	(118 712)
Produit de la sortie de placements	307 884	114 502
	(152 595)	(6 446)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(159 534)	101 545
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	590 046	488 501
Trésorerie à la clôture de l'exercice	430 512	590 046

1. Nature des activités

L'Association canadienne de la maladie cœliaque (l'« Association ») a été constituée sans capital-actions par lettres patentes en vertu des lois du Canada. Elle est inscrite comme organisme de bienfaisance et, à ce titre, est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Association a pour mission d'améliorer le diagnostic et la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes atteints de la maladie cœliaque.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), qui figurent à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables du Canada, et font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables ci-dessous.

Comptabilité par fonds

L'Association suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés et applique la méthode de la comptabilité par fonds.

Le fonds d'administration comprend les produits et les charges de l'Association liés à la prestation des programmes et aux activités administratives.

Le fonds de réserve, établi par le Conseil, sert de coussin financier en cas d'imprévu et d'interruption des activités.

Le fonds de recherche J. A. Campbell, créé en l'honneur du Dr J. Alexander Campbell à partir des fonds de recherche reçus depuis 1987, sert à comptabiliser les apports de fonds grevés d'une affectation et les dépenses de recherche.

Comptabilisation des produits

L'Association utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports affectés à la recherche sont comptabilisés à titre de produits du fonds de recherche J. A. Campbell dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tout autre apport affecté est comptabilisé comme produit du fonds d'administration en raison de l'absence d'un fonds affecté approprié, conformément à la méthode du report.

Les apports qui ne sont pas affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement sûre.

Les produits des commandites sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment de la prestation du service.

Les redevances et autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services sont comptabilisés à titre d'apports et de charges à l'état des résultats si leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et les services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et auraient dû être achetés à défaut d'un apport.

L'Association reçoit des bénévoles des apports de temps et de services. Puisqu'il est difficile d'estimer leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'Association s'engage à mieux faire connaître la maladie cœliaque pour augmenter les taux de diagnostic et favoriser l'accès aux aliments sans gluten. Elle investit dans la recherche pour améliorer les normes de soins, propose des programmes et des services pour rehausser la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie cœliaque et des maladies induites par le gluten. L'Association tient des activités de financement et forme des partenariats pour soutenir ses activités caritatives. Les coûts de chaque activité comprennent les salaires et avantages, les fournitures et les autres charges qui y sont directement associées. L'Association engage également des charges générales et administratives dans le cours de ses activités et pour chacune de ses fonctions.

L'Association comptabilise les charges liées aux salaires et aux avantages dans les programmes et les frais administratifs selon ses meilleures estimations du temps consacré par le personnel au cours de l'exercice. Les autres charges de fonctionnement général ne sont pas réparties entre les programmes.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes indiquées dans le tableau ci-dessous, lesquelles sont appliquées au coût des actifs à des taux annuels en fonction de leur durée de vie utile estimative, comme suit :

	Méthode	Années
Matériel informatique	Méthode linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Méthode linéaire	8 ans

Instruments financiers

L'Association comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Association peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Association n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Par la suite, l'Association évalue à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent (d'insuffisance) des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et les commissions sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Association évalue la perte de valeur de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Elle regroupe les actifs pour les soumettre à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne permettent pas d'identifier chaque actif financier déprécié au sein du groupe. Il existe de nombreux actifs touchés par les mêmes facteurs. Aucun actif pris individuellement n'est significatif. Pour déterminer s'il existe des éléments probants objectifs indiquant une perte de valeur, la direction se demande si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières ou s'il y a eu manquement au contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Association doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

À l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont comptabilisés initialement au coût, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.

Toute dépréciation jugée durable doit être incluse dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Association procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

L'Association canadienne de la maladie cœliaque

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ceux-ci sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges des périodes au cours desquelles ils deviennent connus.

3. Placements

	2022	2021
CPG, 1,50 %, arrivant à échéance le 7 avril 2023	136 492	-
CPG, 1,50 %, arrivant à échéance le 7 avril 2023	101 105	-
CPG, 2,35 %, arrivant à échéance le 7 avril 2023	218 574	-
CPG, 0,20 %, arrivé à échéance le 2 mars 2022	-	114 693
CPG, 1,89 %, arrivé à échéance le 2 mars 2022	-	199 509
	456 171	314 202

4. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, l'Association a transféré 7 400 \$ (22 000 \$ en 2021) du fonds d'administration au fonds de recherche J. A. Campbell.

Les soldes interfonds à recevoir (à payer) ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement précise.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
Matériel informatique	59 790	49 534	10 256	3 514
Mobilier et agencements	8 168	6 870	1 298	1 616
	67 958	56 404	11 554	5 130

6. Crédoeurs et charges à payer

	2022	2021
Dettes fournisseurs et charges à payer	94 713	82 682
Sommes à remettre à l'État	36 211	6 111
Retenue sur le fonds de recherche J. A. Campbell	6 920	9 420
	137 844	98 213

L'Association détient une carte de crédit professionnelle assortie d'une limite de 5 000 \$. Un solde de carte de crédit de 1 996 \$ (2 691 \$ en 2021) est compris dans les dettes fournisseurs.

L'Association canadienne de la maladie cœliaque

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2022

7. Emprunt bancaire

L'Association dispose d'un emprunt bancaire de 60 000 \$ qui ne porte pas intérêt et qu'elle a reçu dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). L'emprunt sera considéré comme remboursé dans son intégralité si l'Association acquitte au moins 40 000 \$ du capital avant terme, soit au plus tard le 31 décembre 2023 (la « remise de dette »). Si le montant de l'emprunt n'est pas remboursé avant terme, aucune remise de dette ne sera offerte à l'Association, et le prêteur prolongera automatiquement de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, la durée de l'emprunt, qui portera ensuite intérêt au taux annuel de 5 %.

8. Salaires et avantages

Les charges liées aux salaires et aux avantages ont été réparties entre les programmes et les frais administratifs comme suit :

	2022	2021
Promotion de solutions fondées sur les preuves	88 697	45 688
Frais administratifs	36 641	46 768
Éducation et sensibilisation	61 116	82 081
Administration du fonds de recherche J. A. Campbell	35 094	26 261
Durabilité financière	126 739	69 372
Renforcement des normes	56 035	56 070
	404 322	326 240

9. Subventions publiques

L'Association a comptabilisé 0 \$ (53 013 \$ en 2021) en subventions publiques reçues dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), un programme lancé en réponse à la pandémie. Les organisations admissibles à la SSUC reçoivent des fonds pour soutenir les coûts liés à la paie. Le montant de la subvention dépend du montant de la rémunération versée au personnel et de la baisse des produits qui a été subie.

10. Engagements

L'Association a conclu divers contrats de location prévoyant les paiements annuels minimaux estimatifs suivants :

2023	18 776
2024	10 253
	29 029